DEL05_2026_09_28

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260928-05_2026_09_28-DE

2026_67

Modification Plan de financement du projet de vidéoprotection

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, JUSTOM Carole, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, TRENIT Marc, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, GUILLO Isabelle, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Absents excusés :
Marina DARIELLE donne pouvoir à Catherine TOUBLANT
Jean-Pierre ALLANIC donne pouvoir à Yann LE GALLO
Yann LE THUAUT donne pouvoir à Nicolas WAGEBART
Vanessa VIRRION donne pouvoir à Véronique GETREAU-LE REGUER

Le secrétariat a été assuré par Carole LE STANC.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

La commune de Landaul doit faire face à de plus en plus d'actes de délinquance et de vandalisme des espaces publics et souhaite renforcer ses dispositifs de vidéoprotection.
Le projet d'espace sport santé jeunesse est en cours de finalisation sur une parcelle. Ce projet prévoit un espace libre d'accès à un Pumptrack, une aire de jeux loisirs avec des modules pour les enfants et des agrées sportifs pour les adultes mais aussi l'implantation d'un modulaire de 50m² destiné à accueillir un espace jeune pour les 11-17 ans sous encadrement de notre service enfance jeunesse. La commune souhaite pouvoir protéger ce nouvel espace libre d'accès et pouvoir limiter tout acte de vandalisme sur des structures nouvellement installées. Le dispositif proposé prévoit l'installation de quatre caméras sur le modulaire espace jeunes qui sera installé en septembre 2026, afin de pouvoir couvrir par vidéosurveillance l'ensemble des aménagements.

La commune souhaite également pouvoir renforcer la sécurité et la vidéoprotection devant **le bâtiment de la mairie et de l'agence postale communale.** Le dispositif prévoit l'installation de deux caméras :

- Entrée de la mairie,
- Parking et agence postale.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260928-05_2026_09_28-DE

Pour la réalisation de ce projet, le conseil municipal avait voté un plan de financement le 2 juillet 2026 sollicitant des aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant 6 785,00 € HT (50%). Le reste à charge de la commune s'élevant à 6 785,00 €. La notification de la subvention DETR accordé par l'Etat s'élève à 2 000 €. Afin de financer ce projet, essentiel pour assurer la sécurité de la commune, il est proposé de solliciter en complément, auprès de la Communauté de Communes, un reliquat au titre du fonds de concours 2021-2023, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement Vidéoprotection				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Dispositif vidéoprotection Espace sport santé jeunesse	**7 950,00 €**	DETR	2 000,00 €	15 %
Dispositif vidéoprotection Mairie/agence postale	**5 620,00 €**	Fonds de concours 2021-2023 AQTA	5 785,00 €	42.5%
		Commune	5 785,00 €	42.5 %
TOTAL	**13 570,00 €**		**13 570,00 €**	100%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 et suivants ;

Vu le projet de vidéoprotection de la voie publique

Vu le montant total estimé du projet à 13 570 € HT,

Considérant que la commune souhaite renforcer la sécurité et la vidéoprotection de deux sites particulièrement exposés,

Considérant que l'opération nécessite d'arrêter un plan de financement prévisionnel afin de solliciter une subvention complémentaire auprès de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260928-05_2026_09_28-DE

1) **D'APPROUVER** l'opération et le plan de financement comme suit :

Plan de financement Vidéoprotection				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Dispositif vidéoprotection Espace sport santé jeunesse	**7 950,00 €**	DETR	2 000,00 €	15 %
Dispositif vidéoprotection Mairie/agence postale	**5 620,00 €**	Fonds de concours 2021-2023 AQTA	5 785,00 €	42.5%
		Commune	5 785,00 €	42.5 %
TOTAL	**13 570,00 €**		**13 570,00 €**	100%

2) **DE SOLLICITER** auprès de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique une subvention complémentaire d'un montant de 5 785,00 € pour la réalisation du projet ;

3) **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Le 29 septembre 2026

Monsieur le Maire

Yann LE GALLO

